

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Retour en images sur les
manifs du 17 et 19 septembre

Page 3 : Perte d'autonomie la
fausse bonne idée d'une 5^{ème}
branche/ les brèves

Page 4 : PLFSS, LFSS, ONDAM,
C'est quoi ? / Un Plan de relance
à la sauce du monde d'avant !

Page 5 : Un Plan de relance à la
sauce du monde d'avant !
(suite)/ BILLET D'HUMEUR :
Grand carnaval au Puy du
fou.....du roi

Page 6 : L'imposture du Ségur de
la santé

Page 7 : La Sécurité Sociale :

75 ans, plus jeune, plus actuelle
et plus nécessaire que jamais !

Page 8 : sport/culture/loisirs

Annexe : Un adhérent, une
adhésion, un abonné.

Composition et mise en page du
journal :
Michel PINEAU

Découvrez

Le site de l'Union Confédérale
des Retraités CGT :

<http://www.ucr.cgt.fr/>

La page retraités du site de l'UD
CGT 37 :

<http://www.ud37.cgt.fr/la-cgt-indre-et-loire/retraites-dindre-et-loire/>

Le lien des retraités d'Indre et Loire

Editorial

Patrick FRESNE
Co-Secrétaire de l'USR CGT 37

DEUXIEME VAGUE.....D'AUSTERITE !!!!!

Profitant de la situation créée par la crise sanitaire, le gouvernement tente d'imposer une nouvelle vague d'austérité et de remise en cause de nos droits. Il crée une situation anxiogène qui nous amène à raisonner avec la peur au ventre. Tous les jours, nous avons droit au décompte des morts, des hospitalisations, de la progression de la pandémie. Le gouvernement, confronté à la réalité des politiques de fermetures de lits menées depuis plusieurs années (moins 100 000 lits depuis 20 ans), n'a d'autres solutions que de nous imposer des contraintes de plus en plus fortes pour éviter l'engorgement des hôpitaux.

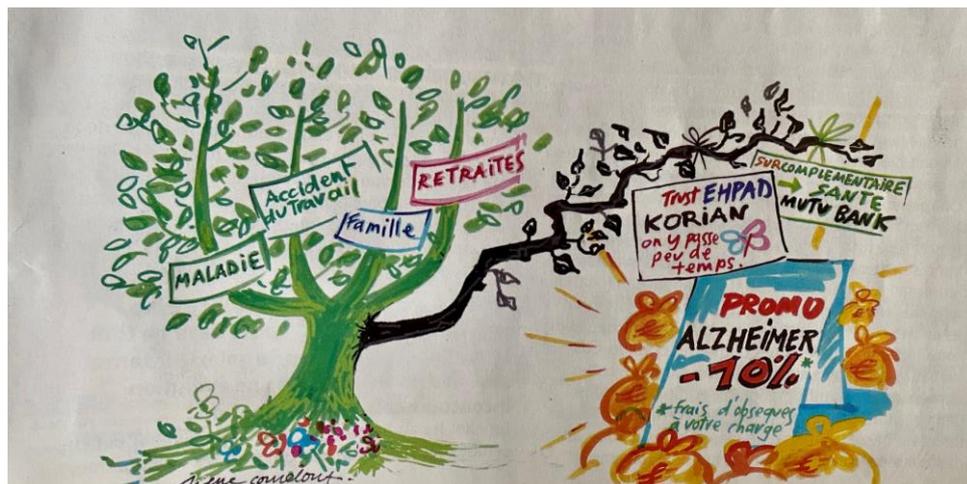
Profitant de cette situation, il avance sur la casse de la SECU avec l'annonce d'un « Forfait Patient Urgences » (FPU), facturé aux patients à chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Il poursuit la casse de l'hôpital public avec un plan d'économie de 4 milliards présenté dans le PLFSS 2021. Pour financer la perte d'autonomie, il veut geler nos pensions, augmenter de nouveau la CSG, supprimer un 2^{ème} jour férié et mettre les mutuelles à contribution. Le « SEGUR » de la santé est très loin de répondre aux exigences des personnels et en plus il instaure des inégalités de traitement.

Profitant de cette situation, le patronat licencie à tour de bras, délocalise, rogne sur les conquits sociaux, sur les salaires, les horaires de travail, les congés, etc...Le gouvernement en rajoute avec les nouveaux cadeaux du plan de « relance » de 100 milliards d'euros (excusez du peu !) sans aucune contrepartie. C'est Noël avant l'heure pour le CAC40.

Mais il y a un « HIC » et il est de taille. Les retraités, les personnes âgées, ne sont pas décidés à se laisser tondre la laine sur le dos. La quasi-totalité des organisations de retraités a décidé de rejeter les propositions du gouvernement concernant la création d'une 5^{ème} branche de la SECU pour prendre en compte la perte d'autonomie. **Nous voulons une prise en charge 100% par la branche maladie de la SECU.** Nous voulons une augmentation de nos pensions de 300€ immédiatement pour tous. Nous ne voulons plus de la CSG. Nous voulons revenir au 100% SECU pour la prise en charge de la maladie.

Bien sûr, il faut le courage politique de prendre l'argent là où il est réellement. Pas dans la poche des retraités mais dans celle des actionnaires qui, en plus, profitent grassement de la crise.

ENSEMBLE, ADOPTONS LES GESTES BARRIERES POUR ARRETER LA PERTE DE NOS CONQUIS SOCIAUX ET CONSTRUISONS UNE VAGUE QUI SOIT SI PUISSANTE QUE LE MONDE D'APRES SOIT REELLEMENT CELUI DES « JOURS HEUREUX ».



Le lien des retraités d'Indre et Loire

Le jour d'après n'est pas à la résignation



Retour en images sur les manifestations
des 17 et 19 septembre 2020



Le lien des retraités d'Indre et Loire

PERTE D'AUTONOMIE ! LA FAUSSE BONNE IDEE D'UNE 5^{ème} BRANCHE.

Depuis plusieurs années, le gouvernement annonce une grande loi pour la prise en charge de la perte d'autonomie. Les dernières annonces mettent en avant la création d'une 5^{ème} branche de la sécurité sociale. Au premier abord cette idée pourrait séduire mais à y regarder de plus près, il s'agit d'un pas de plus vers la casse de la sécu. La création d'une 5^{ème} branche aurait pour conséquence de sortir le financement de celle-ci du financement de la sécu basé sur **la cotisation**.

Le financement de la branche autonomie serait assuré par des ponctions sur les mutuelles, le recours aux assurances privées, l'augmentation de la CSG, la suppression d'un ou plusieurs jours fériés supplémentaires, suppression de l'abattement de 10% de la pension pour les impôts et l'ouverture d'une voix royale aux groupes privés propriétaires des EPHAD qui réalisent des profits faramineux sur le dos des familles et de la sécu.

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter la création de cette 5^{ème} branche.

Tout d'abord, il n'est pas juste de dire que la perte de l'autonomie ne concerne que les personnes âgées. Tout le monde dès sa naissance peut être confronté à la perte d'autonomie. Qui plus est, le travail est souvent source, de par sa pénibilité et les conditions de travail, de perte d'autonomie.

La CGT propose que le risque perte d'autonomie fasse partie intégrante de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Le maintien à domicile doit être partie intégrante de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécu avec un volet particulier pour les aidants.

La prise en charge de la perte d'autonomie doit être assurée à 100% par le service public avec l'embauche de 200 000 employés supplémentaires pour permettre une approche HUMAINE.

Le financement doit être 100% Sécu.

Rappelons que le gouvernement a rajouté 40 milliards d'exonérations supplémentaires sur la maladie pour les entreprises au nom du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (ce qui ne les empêche pas de licencier).

Une porte est ouverte, mettons le pied dedans et avançons nos revendications pour une sécurité sociale unique, prenant en charge l'ensemble des assurés de la naissance à la mort, et pour un service public de santé débarrassé du secteur privé et à but lucratif.

Patrick FRESNE



Les brèves.....les brèves.....les brèves.....les brèves.....les brèves.....

Juin 2020

09 Appel à la grève à la mairie de Tours (prime COVID)

11 Hutchinson (Total) annonce 1 000 suppressions d'emplois

Un policier de la BAC condamné pour violences aggravées

16 Préavis de grève chez les pompiers de Tours
Manifestation intersyndicale interprofessionnelle pour la Santé, la Sécu, le progrès social

17 Le maire de La Riche fait décoller les affiches CGT collées sur les panneaux de libre expression

Le tribunal administratif annule l'arrêté préfectoral sur la réduction du nombre de points d'eau protégés des travaux agricoles

23 Grève dans 3 crèches municipales à Tours

28 Elections municipales : abstention massive

30 Manifestation intersyndicale à Tours : 1 000 dans la rue

Juillet 2020

14 Manifestation des soignants

30 3 entreprises condamnées pour démarchage agressif / isolation à 1 Euro
Départ de la préfète d'Indre et Loire

Août 2020

21 Les associations caritatives prévoient une rentrée difficile

25 Cérémonie du souvenir du massacre de Maillé

30 Le Secours Populaire constate une augmentation de la précarité

101 000 téléconsultations en juillet et août / médecins 37

Septembre 2020

01 Le syndicat SGP Police réclame 50 postes supplémentaires au commissariat de Tours

09 L'augmentation du nombre de colis entraîne une surcharge de travail à La Poste

12 Manifestation gilets Jaunes à Tours (100)

17 Manifestation pour l'emploi et la santé

19 Covid : le 37 en Zone Rouge. Marie Lajus, la nouvelle préfète : « *il faut qu'on mette un tour de vis* »

Grèves des facteurs à Loches
Rassemblement place Jean Jaurès pour la journée internationale pour la paix

22 Pollution de l'Indre/ entreprise pharmaceutique

23 Pollution de la Choisille

24 Manifestation des magistrats 37 pour préserver l'indépendance de la justice

TGV Tours Paris 7h54 réduit de moitié

25 Mécachrome Amboise 160 emplois menacés

28 COVID Restriction sur les rassemblements

Annonce d'un déficit de 8 millions à l'hôpital de Chinon

29 Inquiétude du personnel chez Boiron (Tours) / fermetures de site.



Le lien des retraités d'Indre et Loire



PLFSS, LFSS, ONDAM, c'est quoi ?

Ces acronymes qui peuvent vous sembler bien barbares sont des éléments qui ont modifié les principes fondamentaux de notre système de Sécurité Sociale.

Depuis 1996, tous les ans, en octobre, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)** est présenté au parlement. Une fois votée, la **Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS)** s'applique pour l'année suivante.

Cette loi, issue du Plan Juppé de novembre 1995, a été créée par la révision de la constitution du 22 février 1996. **Elle a donné au parlement le pouvoir de contrôler le budget de la Sécurité Sociale, grand pas vers son étatisation en s'éloignant encore plus de la gestion initiale de l'institution par les salariés.**

Cette loi est importante pour nous car elle impose des mesures qui auront un impact important sur notre quotidien.

Elle peut prévoir la création, la revalorisation ou la suppression de prestations, la revalorisation ou non des retraites, mais également des exonérations de cotisations pour les employeurs ce qui pèsent sur les ressources disponibles pour répondre aux besoins en termes de santé et protection sociale.

Cette loi, combattue par la CGT, détermine le montant des ressources de la Sécurité Sociale ainsi que leur affectation. La LFSS détermine, entre autres, l'**Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie (ONDAM)**. Il s'agit d'une estimation prévisionnelle des dépenses de santé et constitue un indicateur de maîtrise de santé. L'ONDAM fixe les dépenses de soins de ville ainsi que les dépenses des établissements de santé.

Entre 1998 et 2003, l'ONDAM augmentait régulièrement de plus de 5%. Ensuite la norme semblait s'être établie entre 3% et 4% jusque 2009. Depuis 2010, l'ONDAM subit fortement les mesures d'austérité et ne dépasse plus jamais les 2,9% (2,5% en 2019) alors que la croissance tendancielle des dépenses est estimée à 4% par la commission des comptes de la Sécurité Sociale.

Depuis 2010, en cas de dépassement de l'ONDAM de plus de 0,5%, un comité d'alerte peut prendre toute mesure afin de contenir ce dépassement. Depuis cette date, il est sous-exécuté dans une logique plus comptable que sanitaire, le respect de l'ONDAM s'accompagnant d'une dégradation catastrophique des hôpitaux. Depuis 2009, chaque année, ce sont

seulement 30 à 40% des nouveaux besoins identifiés qui sont satisfaits, le reste étant à trouver du côté des économies.

La CGT revendique l'ONDAM hospitalier à 5% pour rouvrir des lits dans les hôpitaux, créer des emplois, revaloriser la valeur du point dans la Fonction Publique Hospitalière, pour répondre aux besoins de santé des usagers et des salariés.

Dans le contexte de la crise de la Covid 19, le PLFSS 2021 se devait d'être ambitieux en intégrant les mesures autonomie, le Ségur de la Santé. Présenté le 29 septembre, ce nouveau PLFSS poursuit dans la même politique libérale de réduction des moyens : **4 milliards d'économie sont demandés à l'hôpital public !**

Le 15 octobre, l'USR CGT 37 avec la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelait à participer à une grande journée nationale de grève et mobilisation pour, entre autres revendications, un **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale** qui réponde aux besoins des professionnels et de la population.

Isabelle DAVID

Un plan de relance à la sauce du monde d'avant !

La pandémie du COVID 19 n'a pas modifié le logiciel du très libéral Emmanuel MACRON. A travers ce plan, on retrouve l'esprit du « pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » de François Hollande conseillé par ... Emmanuel MACRON. C'est toujours la théorie de l'économie de l'offre et la théorie du ruissellement. Sauf que cela ruisselle toujours pour les mêmes !

100 milliards c'est beaucoup d'argent ?

En réalité, ce n'est pas 100 milliards mais 80 milliards car 20 milliards sont des abaissés « d'impôts de production » pour

les entreprises. 80 milliards, c'est ce qu'il faudrait ajouter chaque année dans le budget de l'Etat pour financer les services publics et les politiques sociales. C'est le montant des recettes de l'Etat si on avait suivi la progression du produit intérieur brut depuis 20 ans. Sur ces 80 milliards, 40 proviennent du plan de relance européen.

Mais on nous dit que les caisses étaient vides ?

Incapables de mener une profonde réforme de justice fiscale, le gouvernement s'est tourné vers les marchés

financiers (les prêteurs) qui, inondés d'argent, placent ces fonds d'Etat très surs à des taux très bas. Il faut noter que la BCE a refinancé 3.000 milliards d'euros aux banques qui ont alimenté les marchés financiers au détriment de l'emploi.

Mais pouvait-on faire autrement ?

Bien sûr ! Les Etats ont comme arme la création monétaire d'une banque centrale qui prête à des taux bas voire négatifs. (suite page 5)

Le lien des retraités d'Indre et Loire

Un Plan de relance à la sauce du monde d'avant ! (suite)

Mais les traités européens l'interdisent ?

Oui et non. Oui, mais la BCE a racheté des titres d'Etat au second marché des bourses européennes pour éviter l'explosion des économies depuis la crise de 2008. Non, car les Etats ont des institutions publiques ou semi-publiques comme OSEO filiale de la BPI (Banque publique d'investissement) ou la BEI (la Banque européenne d'investissement) qui peuvent (qui devraient) se financer des investissements publics.

Qu'est-ce que peut apporter ce plan de relance ?

C'est en fait un saupoudrage de mesures déjà prévues dans le cadre des CPER (contrats de plan état – régions). 36 milliards vont financer les conséquences de la pandémie : chômage partiel (7,6 MRDS) plan

SEGUR de la santé (6 MRDS) et 7,2 MRDS pour les emplois jeunes.

34 milliards pour la compétitivité dont les 20 milliards de cadeaux aux entreprises.

30 milliards pour la transition écologique dont 11 milliards pour les transports et 7 milliards pour la rénovation énergétique.

Ces cadeaux aux entreprises, c'est scandaleux mais quelles en seront les conséquences ?

La CVAE (la contribution à la valeur ajoutée des entreprises) finance les collectivités locales et les conseils régionaux. Par exemple, la région Centre Val de Loire va perdre 50 millions d'euros de recettes plus 70 millions de mesures que l'Etat n'a pas prises soit une perte de 120 millions soit 10% de son budget.

Dans les faits, cette CVAE n'est pas l'argent des entreprises mais celui des

salariés car eux seuls créent de la valeur. Tout cela pour continuer à payer des dividendes et donc soutenir le capital !

Macron dit que la CVAE sera remplacée par des transferts de TVA ?

Avec la crise et la baisse de la consommation, ce sera en fait moins de recettes pour les communes, les communautés de communes, pour les régions.

Avec ces cadeaux aux entreprises : baisse de la CVAE, baisse de l'IS (impôt sur les sociétés) ce sont les salarié-e-s et les retraité-e-s, à travers la TVA et la TICPE (taxe sur les carburants) qui contribueront le plus au budget de l'Etat, exonérant le capital ! Totalement scandaleux !

Autant d'arguments pour nos luttes, nos revendications et une exigence d'une grande réforme de justice fiscale.

Jean-Louis CORVAISIER

BILLET D'HUMEUR : Grand carnaval au Puy du fou....du roi

L'été nous aura livré un grand spectacle croquignolesque.

Alors que le monde du spectacle vivant souffre terriblement de la fermeture des salles de spectacle ou de la limitation de la jauge, que de nombreux festivals ont été annulés, Le puy du fou s'est autorisé à enfreindre les restrictions imposées à tous. Mais au nom de quel droit ou passe-droit ????

Au nom de l'apport historique essentiel qu'apportent ses spectacles à la cause de la république ?????

Au nom de l'apport culturel essentiel, qu'apportent ses spectacles à l'éveil spirituel de la France ?????

On peut en douter quand on sait que le Puy du fou est plus prêt du révisionnisme historique et de la sous culture inspirée par Mickey.

Alors il faut chercher ailleurs et probablement du côté de l'amitié qui lie Macron et De Villiers, cet homme d'extrême droite. On a les amis qu'on mérite. Mais si le président de la république représente la France, alors la

France mérite mieux que cette amitié avec un personnage ROI de la précarité et de la remise en cause des droits des femmes.

Probablement faut-il rappeler au roi Macron et à son fou De Villiers qu'en 1789 la France a fait une révolution qui a aboli les privilèges et jeté les bases de notre république avec son exception culturelle.

Certainement un tableau à rajouter dans le grand show vendéen.

Patrick FRESNE



Le lien des retraités d'Indre et Loire

L'imposture du Ségur de la santé !



La « montagne Ségur » a accouché d'une souris ! Pour la CGT, le compte n'y est pas.

Après consultation de ses syndicats, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale n'a pas signé le protocole d'accord **carrières, métiers et rémunérations** proposés à la signature le 13 juillet 2020. SUD Santé non plus. La CFDT, FO et l'UNSA l'ont validé. Ainsi, l'accord est majoritaire et s'appliquera. Cet accord constitue la première étape des conclusions du Ségur de la santé. Il sera complété par des décisions sur le système de santé portant sur l'investissement, la gouvernance, l'organisation du travail, l'offre de soins en territoire.

Les quelques miettes accordées, pour étouffer la colère, sont bien en-dessous des revendications de la CGT et des personnels.

Les accords Ségur octroient une augmentation de 183 € mensuel, pour tous les salariés titulaires et contractuels des hôpitaux et EHPAD de la Fonction Publique Hospitalière (FPH). Moitié en septembre, l'autre en mars. Les 40 000 salariés des établissements sociaux et médico-sociaux, hors EHPAD, ne sont pas bénéficiaires de cette augmentation mais sont concernés par tout le reste du protocole (temps et organisation du travail, intéressement collectif, fusion des primes...). Le point d'indice reste gelé pour 2020. Les personnels soignants, médico-technique et de la rééducation seront reclassés en 2021 mais rien pour les administratifs et techniques.

Par contre, une enveloppe du Ségur prévoit 2 milliards d'euros pour financer les revalorisations salariales du secteur privé associatif et lucratif ! Des augmentations financées par nos cotisations. De quoi satisfaire les actionnaires !

En contrepartie de ces miettes, l'accord Ségur impose une grande flexibilité de l'organisation et du temps de travail avec une annualisation et des horaires hebdomadaires variables en fonction des pics d'activité. C'est l'intensification du travail. C'est la fin des accords RTT de 2002 sur les 35 h. Le Ségur remet à plat le régime indemnitaire. Il introduit un mécanisme d'intéressement collectif et une prime au mérite, contraire à l'éthique de la Fonction Publique.

⇒ *La CGT revendique une augmentation immédiate de 300 €/mois pour tous les agents de la FPH qui correspond au montant perdu depuis 20 ans et qui nous mettrait au niveau de la moyenne salariale des pays européens.*

⇒ *La CGT revendique une augmentation générale du point d'indice.*

⇒ *La CGT revendique la semaine hebdomadaire de 32h et 30 pour les équipes de nuit*



Les 15 000 emplois annoncés, dont uniquement 7 500 créations nettes (l'autre moitié pour des postes aujourd'hui budgétisés mais vacants), sont très insuffisants. Les créations nettes représentent 3 agents par établissement.

⇒ *La CGT revendique la création de 100 000 emplois à l'hôpital et 200 000 dans les EHPAD.*

Pour information, le décret d'application permettant de licencier dans la Fonction Publique Hospitalière vient de paraître. 30 ans après le vote de la loi. Aucun gouvernement n'avait encore osé le promulguer ! Il y a donc tout à craindre sur le maintien des emplois, notamment dans les services techniques et administratifs.

L'ouverture de 4000 lits saisonniers « à la demande » (épidémie, canicule...) ne correspond pas aux besoins de lits pérennes. C'est bien en dessous des 100 000 suppressions de lits en 20 ans. Le plan prévoit aussi de développer les « Hospitel » qui propose **une ou plusieurs nuitées, sans service médical**, avant ou après une intervention chirurgicale, une chimio ou autre soin, dans un hôtel (voire résidence de tourisme) **situé à proximité ou au sein même de l'hôpital. Un pas de plus vers la marchandisation de la santé !**

Au niveau budgétaire, le mécanisme de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) est maintenu dans un contexte de baisse des recettes de la Sécurité sociale due aux exonérations de cotisations patronales et amplifier avec la crise sanitaire, ce qui ne peut que nous inquiéter pour les budgets de 2021.

⇒ *La CGT revendique un ONDAM hospitalier à 5% minimum, l'arrêt des exonérations des cotisations.*

La tarification à l'activité (T2A), mise en place en 2004 par Jean Castex et qui a fait de l'hôpital une « entreprise de production de soins » à la recherche constante de rentabilité, n'est pas supprimée mais seulement aménagée.

⇒ *La CGT revendique la suppression de la T2A pour la remplacer par une allocation budgétaire annuelle basée sur l'analyse des besoins de la population de chaque territoire, définie démocratiquement en lien avec les salariés et la population.*

La mobilisation des personnels et des usagers a obligé le gouvernement à proposer ce Ségur de la santé. Le 15 octobre, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelait à une journée d'action pour obtenir enfin des moyens à la hauteur de la crise que connaît notre système de santé et d'action sociale.

Pour aller plus loin :

<http://www.ugict.cgt.fr/articles/references/politiques-de-sante-et-preparation-de-lapres-crise>

Le lien des retraités d'Indre et Loire

La Sécurité Sociale : 75 ans, plus jeune, plus actuelle et plus nécessaire que jamais !



notre bien commun

Il y a quelques semaines tout le monde parlait des « jours heureux », même le Président de la République, cette période de l'après-guerre où tous les gens voulaient croire à un monde meilleur rempli d'égalité de justice et de paix. Et quelle belle idée peut mieux symboliser ces jours heureux que la création de la Sécurité Sociale.

Inspirée de la mise en place par Bismarck d'un système de protection sociale, la Sécurité Sociale à la française fut instituée avec les ordonnances des 4 et 5 octobre 1945 par le gouvernement et plus précisément par son ministre du Travail, le communiste Ambroise Croizat (militant de la CGT) et son chef de cabinet Pierre Laroque.

Cette création n'est pas arrivée de nulle part. Elle est directement issue du plan français de sécurité sociale élaboré par le Conseil National de la Résistance en mars 1944. Sa grande innovation, c'est son financement. Celui-ci va reposer sur le travail avec des cotisations assises sur les salaires orientant vers un rôle social une partie de la plus-value réalisée dans chaque entreprise.

Ambroise Croizat explique cette idée en précisant « Faire appel au budget de l'Etat, c'est inévitablement subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières qui

risqueraient de paralyser les efforts accomplis ».

Autre innovation majeure, la gestion, là encore Ambroise Croizat précise « Le plan français de Sécurité Sociale entend confier à la masse des travailleurs la gestion de leur institution ».

Fort de ces principes, la mise en place de la Sécurité Sociale a été l'œuvre de tous les militants CGT de l'époque qui n'ont pas ménagé leurs efforts puisqu'en six mois seulement ils ont réussi à unifier les 600 caisses qui résultaient des lois de 1930 sur les assurances sociales en une centaine de caisses primaires. Précisons tout de même qu'en 1945 la CGT comptait environ cinq millions d'adhérents.



Les salariés vont gérer démocratiquement les caisses de Sécurité Sociale, les conseils d'administration étant élus régulièrement par l'ensemble des salariés, jusqu'en 1967 date à laquelle d'autres ordonnances vont séparer les risques famille, maladie, vieillesse et remplacer les élections des conseillers par des désignations et instaurer une parité entre conseillers employeurs et salariés. Même le grand mouvement social de 1968 ne parviendra pas à annuler ces ordonnances.

Depuis Patronat et Gouvernements n'ont eu de cesse de porter des attaques à cette grande institution sociale, qui malgré les coups continue à faire preuve de son efficacité. En effet tous les économistes reconnaissent que notre protection sociale a permis d'amortir considérablement les effets de la crise financière de 2008 et même celle en cours liée au COVID. Alors pourquoi continuer à vouloir l'amoindrir avec une énième réforme des retraites, la création d'une branche pour la dépendance financée par l'épargne des salariés, etc... ?

Aujourd'hui nous fêtons les 75 ans de la Sécurité Sociale. Quelle meilleure façon de les fêter que d'agir toutes et tous ensemble pour son amélioration, le 100% sécu et le retour à une gestion démocratique.

Nous serons ainsi fidèles au dernier discours d'A. Croizat à la tribune de l'Assemblée Nationale en 1950 qui déclarait : « Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale ne soit rogné. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ».

Christian FAUCOMPRES, Collectif IHS-CGT
d'Indre et Loire



Le lien des retraités d'Indre et Loire

Sport/culture/loisirs

Un livre : « A la ligne. » Joseph Ponthus. Poche Folio 8 Euros ou en bibliothèque



Joseph Ponthus a fait des études supérieures à Reims puis à Nancy . Il travaille à la mairie de Nanterre, comme éducateur spécialisé, il suit et aide des jeunes en difficulté. Avec quatre d'entre eux, il consigne un livre, *Nous, la cité*. C'est le résultat d'ateliers d'écriture, mais aussi un témoignage de ces jeunes sur leur quotidien, et leur rapport avec la société. L'éducateur raconte aussi son vécu.

En 2015, son mariage le conduit en Bretagne, à Lorient. Ne trouvant pas de travail dans la continuité de son activité en région parisienne, il s'inscrit dans une agence d'intérim. Cette société lui propose des postes successifs comme ouvrier. Tout d'abord dans une conserverie de poissons, où il passe de la ligne des poissons frais, à celle des poissons panés, puis à l'égouttage des tofus et enfin à la cuisson des bulots. L'emploi suivant est dans un abattoir où il fait tous les postes de l'usine au milieu des carcasses de bétail.

Pendant deux ans, il consigne chaque soir ses impressions et ses ressentis ainsi que les réflexions de ses collègues.

Le livre est publié en janvier 2019 sous le titre *A la ligne*.

Le roman n'a pas de ponctuation, c'est un enchaînement de phrases, évoquant un poème en vers libres. Il explique que « *l'usine [...] a donné le rythme : sur une ligne de production, tout s'enchaîne très vite. Il n'y a pas le temps de mettre de jolies subordinées. Les gestes sont machinaux et les pensées vont à la ligne* »

À la suite de cette publication, « *j'ai envoyé un exemplaire à la direction de l'abattoir : quinze jours plus tard, j'apprends que ma mission n'était pas renouvelée. Je suis donc au chômage pour la promo* », commente-t-il à un journaliste.

À la ligne est bien accueilli par la critique. En mars 2019, l'ouvrage reçoit le Grand prix RTL-Lire puis, quelques semaines plus tard, le prix Régine-Deforges 2019, le prix Jean-Amila-Meckert en avril 2019, le Prix du premier roman par les lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris, en juin 2019. Au mois de novembre 2019, il reçoit également le Prix Eugène-Dabit du roman populiste.



Le 14 novembre palais des congrès Le Vinci Tours

Sur l'écran noir de mes nuits blanches : Natalie Dessay chante Claude Nougaro, un projet commun avec Yvan Cassar.

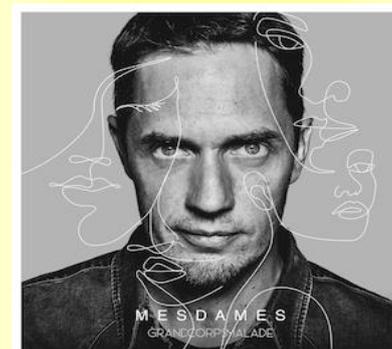
On connaît bien l'actrice passionnée par l'opéra et la soprano enchantresse acclamée sur les plus prestigieuses scènes internationales. Là, c'est la chanteuse qui caresse les mots de Nougaro avec sa voix intime et apporte un nouveau regard, tout en douceur sur les poèmes de notre patrimoine mis en musique par Yvan Cassar.

Le nouvel album « mesdames » de grand corps malade une ode aux femmes

Veillez accepter Mesdames ces quelques mots comme un hommage À votre gente que j'admire qui crée en chaque homme un orage Au cinéma ou dans la vie vous êtes les plus beaux personnages Et sans le vouloir vous tenez nos cœurs et nos pensées en otage

Veillez accepter mesdames, cette déclaration Comme une tentative honnête de réparation.....

"Pour ne pas seulement parler des femmes mais aussi les entendre !". Véronique Sanson, Laura Smet, Louane, Camille Lellouche... Dans son nouvel album *Mesdames*, Grand Corps Malade rend hommage aux femmes, "nos muses", "nos mères", et nous offre neuf duos avec des chanteuses francophones pour dénoncer harcèlement sexuel et inégalités.



Le septième album D'HK "Petite Terre" est disponible depuis ce vendredi 18 septembre. Avec sa casquette vissée sur la tête, sa gouaille et ses bons mots, ses slogans comme autant de refrains, HK ne se lasse pas de cette étiquette qui lui colle à la peau, celle d'un poète social qui aime s'afficher aux côtés des gens qui luttent, pour eux-mêmes, pour les autres, ou pour une certaine vision du monde : solidaire, juste et fraternelle.